



# Item140-Connaître les aspects spécifiques des soins palliatifs en réanimation

## Connaître les aspects spécifiques des soins palliatifs en réanimation

Objectifs CNCI		
Décrire la procédure collégiale et la décision médicale relative à l'introduction, la limitation, et l'arrêt des thérapeutiques actives		
Recommandations	Mots-clés / Tiroirs	NPO / A savoir !
	-	

### Spécificités

La prise en charge, le cadre légal et les moyens à disposition sont les mêmes que pour les soins palliatifs "traditionnels", néanmoins, les outils à disposition et l'organisation des services de réanimation ne vont pas initialement dans le sens de telles prises en charges, d'où certaines spécificités.

- Près de la moitié des décès hospitaliers en réanimation ont pu être précédés d'une phase de limitation ou de retrait des thérapeutiques actives.
- L'environnement et la prise en charge des personnes se sont améliorés avec le temps avec un meilleur accompagnement des personnes en fin de vie.
- La réévaluation de la théorie du double effet conduit à considérer qu'il n'est pas nécessaire d'invoquer cette théorie lorsque l'on prescrit de la morphine à des fins palliatives.
- Les analgésiques et les sédatifs, quant ils sont employés correctement et dans le but exclusif de contrôler les symptômes dans la dernière semaine de vie n'entraînent pas un raccourcissement du temps de survie.
- Dépassant les clivages traditionnels, les parlementaires de la commission Leonetti ont su définir les grandes orientations d'une approche française des droits de la personne malade en fin de vie.
- La loi relative aux droits des malades et à la fin de vie procède d'un principe général qui fixe l'interdiction d'une « obstination déraisonnable », permettant si nécessaire d'évoluer d'un objectif curatif vers une option de soins palliatifs.
- Les droits et les choix du malade sont reconnus par la loi et pris en compte à travers des dispositifs pratiques et cohérents.
- Le texte de loi apporte une clarification salutaire de l'encadrement juridique des pratiques médicales.
- Quatre grandes situations possibles sont envisagées schématiquement par la loi selon que les patients sont ou non en fin de vie et qu'ils soient ou non conscients.
- La recherche et la sensibilisation à l'éthique implique de se conformer au niveau institutionnel et légal tout en avançant les éléments d'un débat éthique au niveau local.

De la même manière qu'en pédiatrie, le personnel est beaucoup plus nombreux autour d'un patient que dans d'autres secteurs ou qu'au domicile, il faut prendre en compte certaines décisions

- Décision du patient (si possible)
- Décision de l'entourage (famille, tiers de confiance...)
- Décision des soignants (pas de décision prise seule ou à l'encontre de l'équipe)

L'euthanasie n'est pas plus tolérée dans les services de réanimation qu'ailleurs, la loi est la même partout, seuls les moyens diffèrent.

